

## COMMUNE DE CONCOULES

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 06 NOV. 2025

ID : 030-213000904-20251017-CM2025101703-BF

Berger  
Levial

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept octobre à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 09 octobre 2025 affichée le 09 octobre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN,  
Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

#### Délibération n° 20251017 03

#### Budget principal Décision Budgétaire Modificative DBM 2025 03

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient de prévoir au budget les crédits pour la réalisation des opérations suivantes :

- Prévision d'une partie du montant des honoraires de l'architecte concernant le projet Maison Régordane conformément à la délibération n° 20250612 06 :  
30 000,00 € Dépense au compte D 203
- Prévision d'une partie du montant des travaux concernant la réhabilitation du local Saint Loup :  
5 000,00 € Dépense au compte D 2132

Le maire propose au conseil municipal la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<strong>FONCTIONNEMENT</strong>				
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	35 000,00 €			
<strong>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</strong>	<strong>35 000,00 €</strong>			
D 023 : Virement à la section d'investissement		35 000,00 €		
<strong>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</strong>		<strong>35 000,00 €</strong>		
<strong>Total</strong>	<strong>35 000,00 €</strong>	<strong>35 000,00 €</strong>		
<strong>INVESTISSEMENT</strong>				
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais		30 000,00 €		
<strong>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</strong>		<strong>30 000,00 €</strong>		
D 2132 : Constructions bâtiments privés		5 000,00 €		
<strong>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</strong>		<strong>5 000,00 €</strong>		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				35 000,00 €
<strong>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</strong>				<strong>35 000,00 €</strong>
<strong>Total</strong>		<strong>35 000,00 €</strong>		<strong>35 000,00 €</strong>
<strong>Total Général</strong>		<strong>35 000,00 €</strong>		<strong>35 000,00 €</strong>

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote, approuve la proposition du maire et décide l'adoption de la décision budgétaire modificative ci-avant exposée.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

